paiement régulier de leurs salaires, dans l'avenir.

***

En France

La suppression de la subvention à la Bourse du Travail, par la municipalité de la Rochelle a causé une vive agitation parmi la classe ouvrière. Un groupe de 400 dockers est allé manifester à l'Hôtel-de-Ville, aux cris de « à bas la municipalité ! vive la Bourse du Travail ! »

***

Le dimanche 1er janvier, à 2 heures et demie de l'après-midi, les délégués de toutes les organisations provinciales d'ouvriers peintres, partiront de la Bourse du Travail de Paris, devant le palais du Sénat, afin d'y protester contre le refus de voter la loi destinée à mettre un terme aux épouvantables ravages du blanc de céruse.

Ces délégués seront choisis parmi les innombrables victimes du poison contre lequel luttent depuis si longtemps les prolétaires de la peinture en bâtiment.

***

Depuis le 9 octobre dernier les ouvriers de la maison Gonthier, maison de bijouterie à Amiens, sont en grève. Il se sont solidarisés avec les « polisseuses » et réclament en faveur de ces dernières le rétablissement du salaire arbitrairement abaissé et aussi, les mesures d'hygiène indispensables pour les garantir contre les risques des maladies inhérentes à leur profession.

Dès les premiers jours le syndicat a organisé les soupes communistes.

Pierre EDWARDS.

INFORMATIONS REGIONALES

(De nos Rédacteurs et Correspondants Particuliers)

Un drame sur la Deûle

A LILLE

Le bateau « Le Phare ». — Deux enfants asphyxiés en dormant. — Imprudence funeste. — Une affreuse agonie.

Mardi soir, le bateau « Le Phare », appartenant comme l'indique l'inscription placée à son arrière, à M. Bourel-Deryeck, de Mer-Nille, s'était amarré en haute Deûle, entre la porte de Dunkerque et le pont de Canteleu. « Le Phare » chargé de charbon, venait des mines de Courrières. Il devait passer la nuit seulement à Lille et repartir hier matin, mercredi, pour Frelinghien. Le bateau devait déposer son chargement chez des brasseurs de cette localité, MM. Lutun.

Le bateau est habité par sept personnes : M. et Mme Bourel et cinq de leurs enfants, dont l'aînée, une jeune fille de 21 ans. Deux autres enfants sont à Paris, chez un oncle.

Tout le monde couche dans deux chambres deux « travures », comme disent les mariniers. L'une, la plus petite, est placée à l'avant du bateau ; l'autre à l'arrière.

La chambre de l'avant est réservée aux trois petits garçons du batelier ; Fernand, âgé de 15 ans et demi ; Moïse, dix ans et Marcel huit ans. Les deux filles, dont l'une toute jeune, couchent dans la chambre de leurs parents.

Mardi soir, cependant, le plus jeune des garçons, par un hasard fort heureux, ainsi qu'on le verra et comme providentiel, coucha également dans la chambre de ses parents.

On connaît ces chambres à coucher de batelier. Les lits, comme ceux des matelots, sont d'étroites couchettes, superposées les unes aux autres, contre l'une des parois du bateau. L'ensemble est d'une propreté méticuleuse ; tout y est ciré, astiqué, verni ; brillant comme glace. On y respire une vague odeur de goudron. Des cordages y sont accrochés. Un petit poêle s'y trouve également qui chauffe la pièce pendant le jour. La petite cheminée du poêle, recouverte d'un champignon, sort de la pièce par l'unique ouverture par où on y peut descendre, une trappe, un « capot », comme on dit, dans la marine.

Donc mardi soir, M. Bourel, se retrouvait pour la première fois depuis bien longtemps avec un de ses amis, également batelier, à qui il avait précisément sauvé la vie, il y a six ans, au moment où ce dernier allait se noyer dans le canal. M. Bourel passait souvent à Lille, tous les mois, au moins, quelquefois davantage.

Après le dîner, toute la famille, comme à son habitude, alla se coucher de bonne heure, vers huit heures et demie.

Fernand et Moïse se rendirent dans la chambre de l'avant. Le feu du poêle leur parut complètement éteint, les charbons étaient absolument noirs.

Et, comme toujours, pour pouvoir fermer le « capot », ils enlevèrent la petite cheminée du poêle, se couchèrent et s'endormirent profondément.

Toute la famille, de son côté, en fit autant.

Or, hier matin, vers 6 heures et demie, à son lever, M. Bourel fut fort étonné de ne pas voir encore près de lui le jeune Fernand, toujours très matinal d'habitude.

Il se rendit à la chambre des deux jeunes garçons et appela ; rien ne lui répondit.

Alors, inquiet, il ouvrit le « capot », descendit. Une odeur acre le fit reculer en même temps qu'il apercevait, couché au bas de l'escalier, le corps comme tordu de souffrance et raidi déjà dans l'attitude de la mort, son fils Fernand.

Le petit Moïse également, couché immobile dans son lit, semblait s'être débattu contre un cauchemar affreux. Tous deux étaient atrocement congestionnés.

Le père affolé, courut prévenir sa femme, ses autres enfants et envoya l'un d'eux prévenir un médecin en toute hâte. Mais, hélas ! il était trop tard ; ce dernier ne put que constater le décès.

Les deux pauvres petits étaient morts asphyxiés !

Le poêle, vraisemblablement, n'était pas éteint, la veille au soir, comme ils le croyaient. Des braises encore allumées avaient dégagé dans la chambre les gaz délétères du terrible oxyde de carbone. L'aîné des enfants réveillé, la nuit, par l'asphyxie s'était levé et avait essayé d'ouvrir la trappe. Mais il n'y avait pas réussi, était tombé évanoui.

Son cadavre portait en effet, une blessure au front qu'il s'était faite sans doute en tombant contre le poêle.

Le désordre de la chambre racontait clairement, en effet, toute cette terrible agonie.

Et voilà pourquoi, « Le Phare », où deux cadavres sont couchés, porte son pavillon corporatif endeuillé de crêpe. Il est là, parmi les mâts dressés de ce port si pittoresque de haute Deûle, qu'argentait hier la fine lumière d'un soleil hivernal.

Curieuse découverte à Arras

Lundi après-midi, un marinier dont le bateau se trouve en déchargement dans le bassin Méaulens, à Arras, aperçut près de sa bélandre, une boîte en carton flottant entre deux eaux. A l'aide d'une gaffe il amena à lui le colis l'ouvrit et trouva à l'intérieur, une soutane de prêtre, un rabat, une ceinture, ainsi qu'une chemise blanche aux initiales A. M.

Dans l'une des poches de la soutane se trouvait une lettre signée : Mille Bouchez, d'Audruick.

Le marinier que cette découverte intriguait a remis sa trouvaille entre les mains de la police.

Le Crime d'Anzin

L'ATTITUDE DE STAMPER

M. Laugée, procureur de la République, a dénoncé hier officiellement les faits au procureur royal d'Ypres.

Le dossier, très volumineux, sera également transmis à celui-ci.

D'après les renseignements parvenus au parquet de Valenciennes, Stamper, en dépit des présomptions et des accusations de son amie Zélie, proteste de son innocence, et prétend ignorer tout de l'affaire.

Comme bien l'on pense, l'instruction se prolongera encore un temps qu'on ne peut déterminer, en raison de la double enquête à laquelle on doit procéder.

EPAVES SANGLANTES

M. Colas, brasseur, à qui révenait, en garantie, le mobilier de la femme Verwoort, a fait déménager de l'estaminet tous les objets appartenant à la victime, les pièces à conviction restant bien entendu à la justice.

Si la « natte de Chine » sur laquelle la Verwoort s'était abattue, frappée à mort, n'a donc pas été inventoriée par le brasseur, le lit tout neuf, forme « bambou », qui avait été livré par M. Notte, marchand de meubles, pour le compte de l'Epargne du Travail, et dont le témoin Mathiot avait grand'peine à recevoir l'abonnement, a été déménagé, ainsi que la seconde malle et aussi les chromos de la chambre, et jusqu'au portrait caricatural de Syveton, qui voisinait normalement avec un crucifix.

Toutes ces épaves de valeur insignifiante, subiront sans doute le feu des enchères, la famille paraissant se désintéresser de la succession.

Deux Désespérées

A ARMENTIERES

Mercredi, vers trois heures de l'après-midi, des ouvriers cureurs de la ville d'Armentières, ont retiré de la Lys, derrière la ferme Caulier, au Bac Ducrocq, le cadavre d'une femme, âgée de 51 ans.

Le cadavre a été reconnu pour être celui de la dame Druant Marie Louise, femme Verschaeve, née à Poperinghe, habitant à Armentières, rue Neuve, 52.

Depuis longtemps, cette malheureuse donnait des signes d'aliénation mentale, et en septembre dernier, ses parents avaient dû provoquer son internement à l'Asile d'Aliénées de Bailleul.

Sortie, il y a huit jours de cet établissement et revenue dans sa famille, la femme Verschaeve ne tarda pas à retomber dans son état trouble : Elle quittait mardi soir, son domicile et allait se jeter dans la rivière.

Le cadavre a été conduit au domicile de M. Verschaeve.

Mercredi matin, un autre cadavre était retiré de la Lys, aux écluses d'Houplines.

Son identité n'a pu être jusqu'ici établie.

C'est une femme de taille moyenne, cheveux et sourcils bruns, avec une chemise de flanelle, à raies rouges, un tricot de laine rose avec boutons de nacre, un corsage noir, un autre bleu-marine avec plis sur le devant, trois jupons noirs, dont un doublé rouge et l'autre à carreaux blancs, des bas en laine noire, des jarretières blanches et noires, des pantoufles en drap bleu à boucles une ceinture grise, un fichu en fil noir, un châle noir, un tablier de toile bleue neuve, une alliance à l'annulaire gauche, une paire de boucles d'oreilles en métal doré, un mouchoir jaune à rayures roses.

Le cadavre a été déposé à la morgue d'Houplines.

Chez les Mineurs

AU TONKIN

Deux études sur les charbonnages en Indo-Chine, viennent d'être publiées en même temps. L'une est d'allure plutôt pessimiste, elle est signée : Charpentier, ingénieur civil des Mines, et a paru dans le « Bulletin de la Société de l'Industrie minérale » ; l'autre est peut-être optimiste, elle a été insérée dans le « Recueil Consulaire du Ministère des Affaires étrangères du royaume de Belgique » et est signée : Dassogne, consul général de Belgique au Siam. Je me propose de puiser indifféremment dans les deux mémoires, m'autorisant d'un long séjour dans ces pays lointains, pour en dégager la vérité.

Durant ces dernières années, les recherches minières au Tonkin, en Annam, au Laos, ont pris un tel développement que le gouvernement a institué un service des mines qui fonctionne sous la direction d'un ingénieur en chef, assisté de trois contrôleurs des mines et de trois géologues.

M. Charpentier débute par une plainte amère sur la mauvaise qualité de la main-d'œuvre : un ouvrier européen embauché au Tonkin, dit-il, n'accepte pas de travailler côte à côte avec les annamites ou chinois « sur un pied d'égalité. »

Eh bien, par exemple, voilà une constatation qui ne surprendra personne ! Le salaire d'un abatteur est de 50 centimes par jour, il doit faire « longue-coupe » pour gagner 12 sous dans sa journée.... On crie au scandale quand un bon « boiseur » chinois demande o fr. 60 ou o fr. 75 ; les ouvriers d'atelier gagnent 6 francs par semaine pleine, en moyenne, et il faut être un ouvrier d'art indispensable pour oser prétendre à un salaire quotidien de 1 fr. 85. Etonnez-vous donc si les ouvriers européens n'acceptent pas de travailler comme les annamites ou les chinois sur un pied d'égalité.

Les mineurs indigènes produisent peu, écrit encore M. Charpentier, 400 k. par ouvrier de toutes catégories, à Kébao ; et, moitié moins, par jour, à Hongay. Admettons ces chiffres, mais que diable, pour dix sous, on ne peut cependant pas exiger une production journalière de 1.000 kilogr. ; car enfin, pour travailler et produire il faut manger ; et, malgré la sobriété proverbiale et « obligatoire » du travailleur jaune, avec 50 centimes, il doit se contenter de riz, d'un peu de thé, d'une pipe d'opium et d'une banane. Cela permet de vivre, et bien juste, mais ne donne pas de muscle.

A entendre M. Charpentier, les annamites sont des fainéants. Comme il connaît mal cette admirable race ! J'ai roulé ma bosse sous toutes les latitudes, par toutes les longitudes ; nulle part je n'ai rencontré d'aussi vaillants travailleurs, aussi doux, aussi intelligents, aussi remplis de bonne volonté. Non certes, entre les mains de ceux qui n'avaient pour eux que les insultes grossières et brutales, qui leur réservaient plus de coups de « cadouille » que de ligatures de sapèques !

Combien j'ai vu de braves petits porteurs, humainement traités, normalement nourris, fraternellement traités, suivre nos ambulances et marcher, marcher, et n'abandonner leurs charges que quand ils tombaient morts, — je n'exagère pas — morts sous le faix.

Messieurs les exploiteurs des mines, dans ces régions torrides payez vos ouvriers, traitez-les comme des hommes, tâchez donc de comprendre leur civilisation — bien supérieure du reste à la nôtre — et vous n'aurez pas à vous en plaindre et vous n'aurez plus à embaucher des européens, qui ne sont pas toujours le dessus de nos paniers, pour en faire des gardes chiourme, des contremaîtres ou de chefs de chantier.

M. Charpentier se plaint de la *pénurie* de la main d'œuvre indigène et, il avoue ingénûment, que les annamites préfèrent les chantiers de travaux publics où ils sont mieux payés. Comprend-on cela ?... Ainsi, il ne suffisait pas d'avoir à vaincre la répulsion des annamites contre les trous-noirs, séjour des mauvais génies, des « Ma-Kouis », il faut encore que ces pauvres directeurs de charbonnages trouvent devant eux la concurrence des prix payés dans les entreprises d'Etat ! Franchement c'est à dégoûter, d'aller là-bas, en grasses sinécures, faire suer des millions aux pauvres bougres, pour les actionnaires d'ici !

On ne craint pas de nous dire que les charbonnages ont traité pour le recrutement des coolies, avec des « mandarins » auxquels les Compagnies abandonnent, — sur le salaire des mineurs, deux centimes et demie ; et les mineurs eux-mêmes, un centime un quart, sur le prix de leur journée. Tous ceux qui sont tant soit peu au courant des « habitudes » des mandarins, quand l'autorité ferme les yeux sous le bandeau d'or, savent comment s'opère « librement » le recrutement des ouvriers dans de pareilles conditions et ne s'étonneront nullement si l'annamite n'abat que 400k., voire 200 k. de charbon par jour.

Les concessions les mieux connues dès maintenant, sont celles de Hongay et de Kébao, concédées en 1888, dans la province de Quan-Yen ; puis celles de Schœdelin et de Saladin, dans la province d'Hai-Duong et concédées en 1899 et 1900 ; enfin celles de Tan-Huan, à Ninh-Binh, concédées en 1901 ; toutes ces dernières à peine exploitées.

Une bande houillère affleure sur une longueur de 150 kilomètres de Bac-Ninh à l'île de Kébao, en passant par Dong-Trien et Hongay.

Hongay exploite les gîtes d'Hatou et de Nagotna, sur la baie d'Along, avec des quais en eau profonde et calme, dans le golfe du Tonkin. L'anthracite qu'on en retire est de bonne qualité. On estime, pour ces gîtes, à 50 millions de tonnes le cubage exploitable. Les trois couches principales atteignent jusque 30 mètres de puissance utile. Mélangés à 20 % de charbon japonais et 10 % de brai, les menus sont transformés en briquettes très appréciées de la marine. Le gros, mélangé avec du japonais, donne un coke dur, d'aspect métallique, utilisable pour la métallurgie.

Le charbon se vend : 9 francs la tonne avec 80 % de menu ; 16 francs les gros morceaux ; 34 francs la tonne de briquettes.

Kébao a la même formation que Hongay, le gisement concédé, affleure dans l'île sur une largeur de 3.000 mètres et une superficie de 7.000 hectares. Le chantier Lanessan est à flanc de côteau, on estime sa richesse à plus de 50 millions de tonnes de houille, facilement exploitable à ciel ouvert, en tranchées. Il y a ici beaucoup plus de gros morceaux qu'à Hongay.

Dans une exploitation entre Coï-Doï et Campha, M. Charpentier a relevé une trentaine d'affleurements importants de plus de 5 mètres de puissance, de charbon très dur et brillant.

Les gisements sont riches à Tien-Yen, à Doug-Trien, à Thai-Nguyen où les affleurements sont visibles sur 500 mètres de largeur et 15 kilomètres de longueur ; à Yen-Bai sur une centaine de kilomètres, entre Vietry et Loa-Kerg, sur le tracé du chemin de fer en construction actuellement.

A Lang-Son, Kilua et Loc-Binh, à Cao-Bang, dans ces régions riches en minerais divers, les affleurements sont aussi importants.

Les premières exploitations à Kébao n'ont rien donné ; elles ont sombré sous le gaspillage inouï. Mais ce n'est là qu'une première phase. Les débouchés sont assurés, dans nos possessions et autour d'elles ; dans les soutes de nos escadres et des Compagnies de navigation. Entre Shang-Hoï et Singapour, il est consommé annuellement plus de 5 millions de tonnes de charbon de terre ; d'Extrême-Orient, or, en 1901, le Japon en fournissait 1.800.000 tonnes, 2.800.000 en 1902 et 3.275.000 en 1903. Les charbons japonais sont gras, bitumineux et donnent beaucoup de fumée ; charbons à longue flamme, ils portent au rouge les cheminées des bateaux et donnent de grands risques d'incendie ; d'une trop riche teneur en soufre, ils détériorent les grilles et les plaques des foyers.

Nos houilles de Hongay ou Kébao, peuvent être classées parmi les houilles sèches à courte flamme ; aussi sont-elles bien préférées. Quant aux briquettes, parmi toutes celles employées dans la marine française, il n'y a guère que celles de Nœux qui puissent être comparées à celles d'Hongay. L'usine comprend cinq presses qui travaillent nuit et jour et peuvent produire 500 tonnes par jour. Le nombre d'ouvriers employés est d'environ 200. Aujourd'hui le charbon et la briquette d'Hongay sont connus, depuis les détroits jusque dans tous les ports de l'Extrême-Orient. La demande dépasse l'offre et voici depuis 1895 la progression de la vente en tonnes :

	Charbons	Briquettes
1895	85.803	5.900
1896	114.587	14.051
1897	143.599	37.875
1898	214.923	42.606
1899	218.695	30.022
1900	234.407	47.134
1901	257.687	59.464
1902	259.630	58.603
1903	260.597	59.018

Je termine, par le tableau « brillant » que trace M. Dessogne de l'exploitation d'Hongay. « J'ai été agréablement surpris, écrit-il à son gouvernement, en abordant à Hongay, port de mer créé par la Société des charbonnages, de me trouver tout à coup transporté dans un grand centre industriel, rappelant à s'y méprendre, les paysages bien connus de nos pays de Liège et de Charleroi : quais sillonnés de voies ferrées, amenant les wagons directement aux bateaux où de puissantes grues à vapeur les enlèvent et déversent leur contenu ; grands magasins pour les charbons criblés ; tout à côté une aire spacieuse où sont entassés les menus devant les ateliers de triage ; usine à briquettes outillée avec les derniers perfectionnements modernes ; ateliers de criblage où des trains entiers arrivant directement des mines, viennent déverser le tout-venant ; tout un village composé d'habitations pour les ouvriers ; hôpital, poste, télégraphe et téléphone ; et, au milieu de tout cela, le va-et-vient des locomotives remorquant les longues rames de wagons, effectuant le transport des charbons de la mine aux usines et aux quais ; tout ce mouvement donne bien l'illusion d'être transporté au sein d'une de nos grandes exploitations charbonnières.

» Un raccordement de 11 kilomètres de longueur réunit la côte à la mine principale, celle de Hatou ; c'est ici que j'ai été émerveillé en me trouvant tout à coup au centre d'une immense exploitation à ciel ouvert ; sur les flancs de la montagne de riches couches de charbon brillaient aux rayons du soleil et étaient attaqués partout par la pioche des mineurs ; je ne pouvais m'empêcher de comparer cette exploitation facile à celle de nos bassins charbonniers où nos mineurs vont fouiller le sol jusqu'à un kilomètre de profondeur. »

Quelle ne sera pas la prospérité de tous les gisements de l'Indo-Chine, quand, rationnellement, dans ce pays tropical, on réduira au minimum l'effort musculaire, en adoptant comme la nature des couches y invite, le merveilleux et puissant outillage américain ?

G. DESMONS.

LES NAUFRAGES EN 1904

STATISTIQUE OFFICIELLE

« L'Officiel » publie la statistique des naufrages et autres accidents de mer survenus pendant l'année 1904.

Il a été signalé 271 naufrages et autres accidents de mer ayant atteint 244 voiliers, 26 vapeurs de la marine marchande et un navire de l'Etat. Ce chiffre est le plus faible que l'on ait enregistré depuis dix ans.

Ces 271 naufrages se sont produits dans les régions ci-après : sur les côtes de France ou d'Algérie, 172 ; sur les côtes des colonies françaises et des pays soumis à notre protectorat, 50 ; en mer ou sur les côtes des pays étrangers 49.

Les conséquences de ces sinistres ont été les suivantes : 76 bâtiments ont été avariés plus ou moins gravement, mais ont pu être renfloués ; 170 ont été perdus complètement, soit qu'ils aient échoué avec bris, qu'ils aient coulé ou qu'ils aient été condamnés postérieurement pour innavigabilité ; 24 bâtiments ont été perdus corps et biens ou sont présumés tels par suite du défaut de nouvelles.

La marine militaire a été cruellement éprouvée par la perte du transport de troisième classe la « Vienne » ; ce bâtiment, parti de Rochefort à destination de Toulon le 10 décembre 1903, a dû se perdre au cours d'une des tempêtes qui ont marqué les derniers jours de 1903 et les premiers de 1904 ; il n'a pas été possible d'établir à quel moment ni dans quel endroit la « Vienne » avait été engloutie. On a seulement retrouvé un chronomètre du bord sur la plage du Croisic, 47 officiers et marins ont trouvé la mort dans ce sinistre.

Le nombre des victimes pour l'année 1904, est de 289 hommes d'équipage et de 198 passagers.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

(Par Services Spéciaux de Minuit à 4 h. du matin)

L'élection présidentielle

Paris, 27 décembre. — Nous croyons savoir que l'élection présidentielle, dont la date n'était pas encore officiellement fixée, aura lieu le mardi 16 janvier et non, comme on l'avait d'abord indiqué, le jeudi 18.

La conférence Marocaine

Madrid, 27 décembre. — Le gouvernement espagnol va s'entendre incessamment avec les ambassadeurs des puissances étrangères pour fixer définitivement la date de la conférence, qui aura lieu décidément à Algésiras.

Le *Globe* publie un éditorial où il est dit que le refus du sultan du Maroc d'accepter Madrid pour la réunion de la conférence est inspiré par le cabinet de Berlin. Il appartient, dit-il, aux puissances européennes de mettre un terme à cette comédie ridicule.

L'arbitrage international

Rome, 27 décembre. — On annonce que le ministre de Danemark à Rome a signé à la Consulta avec le ministre des Affaires étrangères du royaume une convention aux termes de laquelle les deux Etats s'engagent à soumettre à la Cour d'arbitrage de La Haye tous les différends qui pourraient surgir entre eux.

Les ordres de mobilisation

Paris, 27 décembre. — On n'a nullement la confirmation, dit l'*Information*, de la dépêche de Berne annonçant que tous les sujets allemands résidant en Suisse et encore astreints au service militaire, aient reçu d'une façon imprévue des autorités de leur pays les convocations nécessaires pour la mobilisation.

D'autre part, si, comme l'a annoncé une dépêche de Bordeaux, des soldats du 18e corps, jouissant de permissions à l'occasion des fêtes de Noël et du 1er janvier, ont été rappel n'a aucune espèce de rapport avec le rappel n'a aucune espèce de rapport avec la mobilisation.

Fraudes électorales

CONDAMNATION DES MEMBRES DU BUREAU

Béziers, 27 décembre. — Le tribunal correctionnel de Béziers a condamné solidairement les membres du bureau électoral de Capestang à payer 2.000 francs de dommages à M. Charles Guilhaumon, candidat au conseil général, qui aurait été élu sans une fraude commise dans les opérations.

La Révolution en Russie

LES MASSACRES DE MOSCOU

Dix mille blessés en une journée. — Plus de soixante mille insurgés armés.

Grève générale à Odessa.

Eydlkuhnen, 27 décembre. — Le préfet de Pétersbourg a reçu de Moscou une communication téléphonique suivant laquelle dix mille personnes ont été blessées dans la dernière journée. Les forces des insurgés se composent d'étudiants, d'artisans et d'ouvriers sans travail, qui s'élèvent à plus de 60.000 hommes armés et avec dix mitrailleuses du dernier modèle.

On a arrêté hier, outre les membres du Comité exécutif révolutionnaires soixante-dix révolutionnaires des plus militants.

A l'heure actuelle, il n'existe plus d'imprimeries secrètes à Pétersbourg, elles ont toutes été découvertes et les personnes qui les dirigeaient ont été arrêtées.

D'après les dernières nouvelles reçues de Tschernigo, la loi martiale a été proclamée dans les villes de Konotop. Les grévistes empêchent la circulation des trains ; 80 wagons de marchandises ont été pillés ; une centaine de cosaques avec deux mitrailleuses viennent d'être envoyés sur les lieux.

LES NAVIRES ETRANGERS

Copenhague, 27 décembre. — Les navires anglais et allemand qui se trouvent à proximité des eaux russes, n'ont pas reçu l'ordre de changer leur mouillage.

UN UKASE IMPERIAL

Un ukase impérial énumère les catégories d'habitants ayant le droit électoral pour les élections à la Douma d'Empire. Y figurent notamment les personnes payant une taxe d'habitation et les personnes dont le loyer d'habitation est en leur propre nom. Les ouvriers de fabriques dont le personnel ouvrier comprend au moins 50 personnes ont le droit d'envoyer des mandataires dans les réunions électorales. La douma d'empire pourra tenir sa première séance dès que le Sénat aura publié la liste des élus comprenant au moins la moitié de l'assemblée. Le tsar ordonna en hâte les élections.

GREVISTES CANONNES

L'agence télégraphique de Pétersbourg, publie des informations annonçant que la grève générale commença le 25 à Kharkof. L'artillerie tira deux coups de canon sur la fabrique Helpreich, où les ouvriers s'étaient enfermés, et détruisit les murs. Les ouvriers de la fabrique de locomotives accoururent pour prendre la place des camarades et jetèrent deux bombes. Des conflits armés eurent également lieu à la gare et au centre de la ville. Suivant une communication officielle, il y eut 9 morts, plus de 200 blessés et 138 arrestations. La nuit a été troublée.

Les dommages causés par le feu des canons sont énormes. Hier soir, on commença le bombardement de l'imprimerie Ouchnerof où les publicistes révolutionnaires s'enfermèrent. Le bombardement durait encore à onze heures du soir.

Hier soir, des patrouilles fouillèrent les passants. Quiconque offrait quelque résistance était immédiatement fusillé. Les pillages même après minuit. Les pillages des magasins augmentent. Les organisations combattantes des révolutionnaires agissent dans trois directions. Ce sont les femmes qui se montrent surtout braves.

Un certain nombre de révolutionnaires se barricadèrent dans une école qui a été canonnée. Les tués et les blessés sont nombreux.

LE « CASSINI » A CRONSTADT

Brest, 27 décembre. — Le croiseur « Cassini » a été mis à la disposition de l'ambassadeur de France en Russie. De Copenhague le « Cassini » fera route directement sur Cronstadt.

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Paris, 27 décembre. — Les électeurs du canton de Bourbourg sont convoqués pour le 14 janvier, à l'effet d'élire un conseiller général.

Explosion d'un obus

DEUX MORTS

Clermont-Ferrand, 27 décembre. — A l'arsenal de Gravanches-en-Ferrand, un obus à la mélinite a fait explosion ce soir à quatre heures tandis qu'on le chargeait. Deux ouvriers ont été tués.

Mort d'un Député

Paris, 27 décembre. — On annonce la mort de M. Delarue, député de Gannat.

---

releva la tête et hennit.

— Ne craignez rien, reprit la femme du cabriolet ; il est doux comme un agneau.

Puis, baissant la voix :

— Djérid ! Djérid ! murmura-t-elle.

L'animal connaissait sans doute cette voix pour être celle de sa maîtresse, car il allongea sa tête intelligente et ses naseaux fumants du côté du cabriolet.

Pendant ce temps le jeune homme le détachait.

Mais à peine eut-il senti sa longe aux mains inhabiles qui la tenaient, que d'une violente secousse il se fit libre, et d'un seul bond se trouva à vingt pas de la voiture.

— Djérid ! répéta la femme de sa voix la plus caressante, ici, Djérid ! ici !

L'arabe secoua sa belle tête, aspira l'air bruyamment, et, tout en piaffant, comme s'il eut suivi une mesure musicale, il se rapprocha du cabriolet.

La femme sortit à moitié son corps des rideaux de cuir.

— Viens ici, Djérid, viens ! dit-elle.

Et l'animal, obéissant, vint présenter sa tête à la main qui s'avançait pour le flatter.

Alors, de cette main effilée, saisissant la crinière du cheval, et s'appuyant de l'autre sur le tablier du cabriolet, la jeune femme sauta en selle avec la légèreté de ces fantômes des ballades allemandes qui bondissent sur la croupe des chevaux et se cramponnent aux ceintures des voyageurs.

Le jeune homme s'élança vers elle ; mais d'un geste impérieux de la main, elle l'arrêta.

— Ecoutez, lui dit-elle, quoique jeune, ou plutôt parce que vous êtes jeune, vous devez avoir des sentiments d'humanité. Ne vous opposez pas à mon départ. Je fuis un homme que j'aime ; mais, avant toute chose, je suis Romaine et bonne catholique. Or, cet homme perdrait mon âme si je restais plus longtemps avec lui ; c'est un athée et un nécromancien, que Dieu vient d'avertir par la voix de son tonnerre. Puisse-t-il profiter de l'avertissement. Dites-lui ce que je viens de vous dire, et soyez béni pour l'aide que vous m'avez donnée. Adieu.

Et, à ce mot, légère comme ces vapeurs qui flottent au-dessus des marais, elle s'éloigna et disparut, emportée par le galop de Djérid.

Le jeune homme, en la voyant fuir, ne put retenir un cri de surprise et d'étonnement.

C'est ce cri qui avait retenti jusque dans l'intérieur de la voiture et qui avait donné l'éveil au voyageur.

IV

Gilbert

C'était ce cri, avons-nous dit, qui avait donné l'éveil au voyageur.

Il sortit précipitamment de la caisse, qu'il referma avec soin, et jeta avec inquiétude les yeux autour de lui.

La première chose qu'il aperçut fut le jeune homme debout et effaré. Un éclair qui apparut en même temps lui permit de l'examiner des pieds à la tête, examen qui paraissait habituel au voyageur, lorsqu'un personnage nouveau ou une chose nouvelle frappait son regard.

C'était un enfant de seize à dix-sept ans à peine, petit, maigre et nerveux ; ses yeux noirs, qu'il fixait hardiment sur l'objet qui appelait son attention, manquaient de douceur, mais non de charme ; son nez mince et recourbé, sa lèvre fine et ses pommettes saillantes annonçaient l'astuce et la circonspection, tandis que la résolution se révélait en lui par la proéminence vigoureuse d'un menton arrondi.

— Est-ce vous qui avez crié tout à l'heure ? lui demanda-t-il.

— Oui, Monsieur, c'est moi, lui répondit le jeune homme.

— Et pourquoi avez-vous crié ?

— Parce que...

Le jeune homme s'arrêta irrésolu.

— Parce que ? répéta le voyageur.

— Monsieur, dit le jeune homme, il y avait une dame dans le cabriolet ?

— Oui.

Et les yeux de Balsamo se portèrent sur la caisse, comme s'ils eussent voulu percer l'épaisseur des parois.

— Il y avait un cheval attaché aux ressorts de la voiture ?

— Oui, mais où diable est-il ?

— Monsieur, la dame du cabriolet est partie sur le cheval qui était attaché aux ressorts.

Le voyageur ne poussa pas une exclamation, ne prononça pas un mot, il bondit vers le cabriolet, tira les rideaux de cuir : un éclair qui incendiait le ciel en ce moment lui montra que le cabriolet était vide ; il proféra un affreux jurement, avec un rugissement pareil au coup de tonnerre qui lui servait d'accompagnement ; puis il regarda autour de lui comme pour chercher quelque moyen de se mettre à sa poursuite ; mais il reconnut bientôt l'insuffisance de ces moyens.

— Essayez de rejoindre Djérid, reprit-il en secouant la tête, avec un de ces chevaux-là, autant vaudrait envoyer la tortue à la poursuite de la gazelle... Mais je saurai toujours où elle est, à moins que...

Il porta vivement et avec anxiété la main à la poche de sa veste, en tira un petit portefeuille et l'ouvrit. Dans une des poches de ce portefeuille était un papier plié, et dans le papier plié une boucle de cheveux noirs.

A la vue de ces cheveux, la figure du voyageur se rasséréna, et tout son être se calma, du moins en apparence.

— Allons, dit-il en passant sur son front une main qui ruissela aussitôt de sueur, allons, c'est bien, et elle ne vous a rien dit en partant ?

— Si fait, Monsieur.

— Que vous a-t-elle dit ?

— De vous annoncer qu'elle ne vous quittait point par haine, mais par crainte ; qu'elle était une digne chrétienne, tandis que vous, au contraire...

Le jeune homme hésita.

— Tandis que moi, au contraire... répéta le voyageur.

— *Je ne sais si je dois vous redire...* fit le jeune homme.

— Eh ! redites, pardieu !

— Tandis que vous, au contraire, étiez un athée et un mécréant, à qui Dieu avait bien voulu donner ce soir un dernier avertissement ; qu'elle l'avait compris, elle, cet avertissement de Dieu, et qu'elle vous invitait à le comprendre.

— Et c'est tout ce qu'elle vous a dit ? demanda-t-il.

— C'est tout.

— Bien ; alors parlons d'autre chose.

Et les dernières traces d'inquiétude et de mécontentement parurent s'envoler du front du voyageur.

Le jeune homme regardait tous ces mouvements du cœur reflétés sur le visage avec une curiosité indiquant que lui aussi était doué d'une certaine dose d'observation.

— Maintenant, dit le voyageur, comment vous nommez-vous, mon jeune ami ?

— Gilbert, Monsieur.

— Gilbert tout court ? mais c'est un nom de baptême, ce me semble.

— C'est mon nom de famille, à moi.

— Eh bien ! mon cher Gilbert, c'est la Providence qui vous place sur mon chemin pour me tirer d'embarras.

— A vos ordres, Monsieur, et tout ce que je pourrai faire...

— Vous le ferez, merci. Oui, à votre âge, on oblige pour le plaisir d'obliger, je sais cela ; d'ailleurs, ce que j'ai à vous demander n'est pas bien difficile, c'est purement et simplement de m'indiquer un abri pour cette nuit.

— Il y a d'abord cette roche, dit Gilbert, sous laquelle je m'étais mis à couvert de l'orage.

— Oui, dit le voyageur ; mais j'aimerais mieux quelque chose comme une maison, où je trouverais un bon souper et un bon lit.

— Cela c'est plus difficile.

— Sommes-nous donc bien éloignés du premier village ?

— De Pierrefitte ?

C'est Pierrefitte qu'il s'appelle ?

— Oui, Monsieur ; nous en sommes éloignés d'une lieue et demie à peu près.

— Une lieue et demie par cette nuit, par ce temps, avec ces deux chevaux seulement, nous en aurions pour deux heures. Voyons, mon ami, cherchez bien, n'y a-t-il donc aux environs d'ici aucune habitation ?

— Il y a le château de Taverney, qui est à trois cents pas au plus.

— Eh bien ! alors... fit le voyageur.

— Quoi, Monsieur ? demanda le jeune homme en ouvrant de grands yeux.

— Que ne disiez-vous cela tout de suite ?

— Mais le château de Taverney n'est pas une auberge.

— Est-il habité ?

— Sans doute.

— Par qui ?

— Mais par le baron de Taverney.

— Qu'est-ce que c'est que le baron de Taverney ?

— C'est le père de mademoiselle Andrée, Monsieur.

— Cela me fait grand plaisir à savoir, dit en souriant le voyageur, mais je vous demandais quelle espèce d'homme est le baron.

— Monsieur, c'est un vieux seigneur de soixante à soixante-cinq ans, qui a été riche autrefois, à ce qu'on dit.

— Oui, et qui est pauvre maintenant ; c'est leur histoire à tous. Mon ami, conduisez-moi chez le baron de Taverney, je vous prie.

— Chez le baron de Taverney ? s'écria le jeune homme presque effrayé.

— Eh bien ! refusez-vous de me rendre ce service ?

— Non, Monsieur ; mais c'est que...

— Après ?

— C'est qu'il ne vous recevra pas.

— Il ne recevra pas un gentilhomme égaré qui vient lui demander l'hospitalité ? C'est donc un ours que votre baron ?

— Dam ! fit le jeune homme avec une intonation qui voulait dire : Cela y ressemble beaucoup, Monsieur.

— N'importe, dit le voyageur, je me risquerai.

— Je ne vous le conseille pas, répondit Gilbert.

— Bah ! répondit le voyageur. Si ours que soit votre baron, il ne me mangera pas vivant.

— Non ; mais peut-être vous fermera-t-il sa porte.

— Alors je l'enfoncerai, et à moins que vous refusiez de me servir de guide...

— Je ne refuse pas, Monsieur.

— Montrez-moi donc le chemin.

— Volontiers.

Le voyageur remonta alors dans le cabriolet, et y prit une petite lanterne.

Le jeune homme espéra un instant, la lanterne étant éteinte, que l'étranger rentrerait dans l'intérieur de la voiture, et qu'il pourrait voir, par l'entre-bâillement de la porte, ce que cet intérieur renfermait.

Mais il ne s'approcha pas même de la porte de la caisse.

(A suivre)